

## Relevé de décisions Conseil de l'Inspé - Académie de Martinique Séance du mercredi 4 octobre 2023

Le mercredi 4 octobre 2023, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique au sein de l'université des Antilles, se sont réunis sur convocation de la présidente, madame Micheline Bilas.

#### L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Propos liminaires
- 2. Validation du procès-verbal du conseil du mercredi 31 mai 2023
- 3. Points d'information
  - 3.1. Suivi des décisions du conseil
  - 3.2. Point sur la rentrée, dont bilan de « Mon Master »
- 4. Fonctionnement
  - 4.1. Missions des directions adjointes
  - 4.2. Organigramme de la formation 2023-2024
  - 4.3. Organigrammes des services administratifs 2023-2024
  - 4.4. Règlement intérieur de l'institut
  - 4.5. Calendrier 2023-2024 de la composante
  - 4.6. Horaires d'ouverture de la composante
- 5. Formation et pédagogie
  - 5.1. Nombre de groupes de TD en fonction des effectifs
  - 5.2. Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences
- 6. Ressources humaines validation des recrutements et des fiches de poste
  - 6.1. Maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation
  - 6.2. Enseignant du second degré en mathématiques
  - 6.3. Enseignant du second degré en créole
  - 6.4. Professeur des écoles
  - 6.5. BIATSS 3 emplois vacants au titre des concours ITRF 2024

## 7. Questions diverses

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres absents et représentés : 03 Nombre de membres absents non représentés : 02

1

Invité: 1

## Validation du procès-verbal du conseil du mercredi 31 mai 2023

Aucune modification n'est sollicitée.

Décision du conseil de l'institut plénier :

Vote : Procès-verbal du conseil du mercredi 31 mai 2023	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	15
	Contre	0
	Pour	15
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et		

<sup>✓</sup> Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et en visioconférence, le procès-verbal du conseil du mercredi 31 mai 2023.



# Projet de création d'une licence d'Enseignement et d'Éducation dans le 1er Degré (2E1)

Un projet de réforme de la formation des enseignants est à l'étude ; la proposition de création d'une licence 2E1 fait suite :

- Aux propos du président de la République ;
- A un document du nouveau ministre de l'éducation nationale;
- A un entretien des membres du bureau du réseau des Inspé avec le cabinet du ministre, monsieur Gabriel Attal.

Le projet de création de licence se base sur un concours positionné en fin de licence, en 2025, voire 2026, et non plus en fin de master.

Décision du conseil de l'institut plénier :

	Ne prend pas part au vote	0
Projet de création d'une licence d'Enseignement et d'Éducation dans le 1er Degré (2E1) sous réserve d'annonce	Abstention	1
	Votants	16
	Contre	0
	Pour	16
V Les membres du conseil de l'Inspé valident à l'unanimité des s	suffrages exprimés par vote à main le	zvée et

<sup>✓</sup> Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et en visioconférence, le projet de création d'une licence d'Enseignement et d'Éducation dans le 1er Degré (2E1)

# **Missions des directions adjointes**

Les statuts prévoient que le directeur de l'Inspé est assisté de deux directeurs adjoints. Ils précisent leurs missions :

- 4 continuum de la formation, gestion, supervision et mise en œuvre des maquettes des diplômes d'une part
- relations avec l'académie, gestion, supervision et mise en œuvre des missions transversales de l'Inspé d'autre part.

Madame Joëlle Jougon-Beauprés de Monsalès a proposé sa candidature à la direction adjointe de l'Inspé, mission vacante depuis un an.

Décision du conseil de l'institut plénier :

Vote : Missions des directions adjointes	Ne prend pas part au vote	1	
	Abstention	0	
	Votants	16	
	iviissions des directions adjointes	Contre	0
		Pour	16
✓	Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'una en visioconférence, les missions des directions au	9 1 1	

# **♣** Organigramme de la formation 2023-2024

2

Beauprés de Monsalès à la direction adjointe de l'Inspé.

Chaque année, l'organigramme de la formation est mis à jour puis présenté et soumis au vote du conseil. Il sera transmis à la direction des ressources humaines pour prise en compte des responsabilités pédagogiques.



Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote : Organigramme de la formation 2023-2024	Ne prend pas part au vote	0	
	Abstention	0	
	Votants	17	
	Contre	0	
	Pour	17	
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et			

en visioconférence, l'organigramme de la formation 2023-2024.

# Organigrammes des services administratifs 2023-2024

Chaque année, les organigrammes des services administratifs (hiérarchique et nominatif) sont présentés et soumis au vote du conseil.

Décision du conseil de l'institut plénier :

		Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1	
	Vote Organigrammes des services administratifs 2023-2024	Votants	16
Organigrammes des services administratifs 2023-2024	Olganigianines des services administratis 2025-2021	Contre	0
	Pour	16	
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et			

en visioconférence, les organigrammes des services administratifs 2023-2024.

## Calendrier 2023-2024 de la composante

Le calendrier précise les grandes dates de l'année universitaire, dates de début et de fin des cours, périodes de jurys, de soutenances, de fermeture de l'établissement, de manifestations phare...

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote Calendrier 2023-2024 de la composante	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	17
	Contre	0
	Pour	17

#### Horaires d'ouverture de la composante

La note présentée rappelle les horaires de cours, d'ouverture de l'accueil et de la composante ainsi que les consignes générales d'utilisation des locaux.



### Décision du conseil de l'institut plénier :

<ul> <li>Vote</li> <li>Horaires d'ouverture de la composante</li> </ul>	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Votants	16
	Contre	0
	Pour	16
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et		

<sup>✓</sup> Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et en visioconférence, les horaires d'ouverture de la composante.

# Nombre de groupes de TD en fonction des effectifs et modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences

Compte tenu des effectifs actuels, le nombre de TD est fixé à :

- 3 pour le M1 premier degré;
- 2 pour le M2 second degré.

Les modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences de l'Inspé de Martinique sont basées sur les MGCCC de l'université des Antilles et prennent notamment en compte le passage au contrôle continu intégral.

Décision du conseil de l'institut plénier :

>	Vote	Ne prend pas part au vote	0
	o Nombre de groupes de TD en fonction des effectifs	Abstention	0
	<ul><li>3 pour le M1 premier degré;</li><li>2 pour le M2 second degré.</li></ul>	Votants	17
	o Modalités particulières de contrôle des connaissances et	Contre	0
	des compétences :		
	<ul> <li>masters MEEF 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, encadrement éducatif</li> </ul>	Pour	17
	<ul> <li>DU2E1, DUMTI, DIU2E</li> </ul>		

✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et en visioconférence, groupes de TD pour le M1 premier degré et pour le M2 second degré ainsi que les modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences des masters MEEF 1<sup>et</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, encadrement éducatif et pour le DU2E1, DUMTI, DIU2E

## 4 Ressources humaines - validation des recrutements et des fiches de poste idoines

- o maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation
- o enseignant du second degré en mathématiques
- o enseignant du second degré en créole
- o professeur des écoles

## MCF en sciences de l'éducation

Ce recrutement concerne le poste d'enseignant-chercheur ; la procédure n'avait pas abouti suite à un problème dans le vivier du comité de sélection. Le conseil de l'institut restreint réuni le 5 septembre 2023 a validé, à l'unanimité, le recrutement d'un MCF en sciences de l'éducation et de la formation au 01 septembre 2024, emploi de MCF n°701.

Enseignants du second degré en mathématiques et en créole

Dans le cadre de la campagne principale d'affectation dans l'enseignement supérieur des personnels du second degré au 1<sup>er</sup> septembre 2024, compte tenu des besoins en ressources humaines et de la nécessité de renforcer les équipes actuelles de l'Inspé, après validation par le conseil de l'institut restreint réuni le 05 septembre 2023, l'emploi de PRAG



n°718 est profilé, à l'unanimité des membres, en H1300, mathématiques, et celui de PRAG n°715, à l'unanimité des membres, en H0449, créole.

#### Professeur des écoles

L'emploi de professeur des écoles, PREC n°705, est vacant depuis le départ à la retraite du titulaire au 1er septembre 2021

Dans le cadre des mises à disposition par l'académie des personnels du premier degré, l'Inspé dispose d'un vivier pour recruter un professeur des écoles sur cet emploi.

Le conseil de l'institut restreint, réuni le 05 septembre 2023, a validé, à l'unanimité, le recrutement d'un enseignant titulaire du premier degré sur l'emploi vacant de PRCE n°705 à la rentrée 2024.

## Décision du conseil de l'institut plénier :

>	Vote	Ne prend pas part au vote	0
	Recrutements et fiches de poste idoines o maître de conférences en sciences de l'éducation et de	Abstentions	3
	la formation - emploi n°701	Votants	12
	o enseignant du second degré en mathématiques - emploi	Contre	0
14	n°718 o enseignant du second degré en créole - emploi n° 715 o professeur des écoles - emploi n° 705	Pour	12

- ✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et en visioconférence, les recrutements et fiches de poste idoines
  - o maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation emploi n°701
  - o enseignant du second degré en mathématiques emploi nº718
  - o enseignant du second degré en créole emploi nº 715
  - o professeur des écoles emploi nº 705

# Ressources humaines – validation des recrutements et des fiches de poste BIATSS - 3 emplois vacants au titre des concours ITRF 2024

La direction souhaite anticiper la campagne de recrutement des personnels BIATSS, concours ITRF 2024. Les membres du conseil de l'institut restreint, réunis le 5 septembre 2023 ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur les demandes de publications des trois emplois vacants.

Catégorie	N° emploi	BAP	Corps	Objet	Type de concours
			Adjoint Technique de Recherche	Recrutement d'un opérateur	
С	40844W	G	et Formation (ATRF)	logistique	Externe
			Adjoint Technique de Recherche	Recrutement d'un opérateur	
С	61752X	G	et Formation (ATRF)	logistique	Interne
A	52021V	J	Assistant Ingénieur (ASI)	Recrutement d'un chef du service des finances et du budget	Interne

#### Décision du conseil de l'institut plénier :

	Ne prend pas part au vote	0
Recrutements et fiches de poste BIATSS - 3 emplois vacants au titre des concours ITRF 2024	Abstention	1
	Votants	14
(ATRF) 40844W	Contre	0
<ul> <li>Adjoint Technique de Recherche et Formation (ATRF) 61752X</li> </ul>	Pour	14



• Assistant Ingénieur (ASI) - 52021V

✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et en visioconférence, les recrutements et les fiches de poste BIATSS au titre des concours ITRF 2024

Fort-de-France, le mercredi 4 octobre 2023,

Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique

Bertrand Troadec